



MAIRIE DE TRAVAILLAN  
84850

Téléphone 04 90 37 24 01  
Télécopie 04 90 37 79 88

COMPTE RENDU  
SOMMAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL EN DATE DU  
5 Septembre 2017

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle de la Mairie.

**Présents** : Tous les membres, sauf

**Absent** : Julien CHALAYE

**Procurations** : Jean Pierre DELFORGE et Damien ROZIER qui donnent respectivement procuration à Gérard SANJULLIAN et Bernard NEGRON.

**Secrétaire de séance** : Daniel MAYER

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 13 Juin 2017.

---

1. ATTRIBUTION DU LOGEMENT COMMUNAL 7 PLACE JEAN MOULIN

Le Conseil à l'unanimité, décide de louer le logement communal situé 7 Place Jean Moulin, libre depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, qui a subi des travaux de rénovation à Mme GOYON Alexandra et fixe le montant du loyer à 650 € avec le garage, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

2. ATTRIBUTION DU LOGEMENT COMMUNAL 11 PLACE JEAN MOULIN

Le Conseil à l'unanimité, décide de louer le logement communal situé 11 Place Jean Moulin à Mme TRIBOULET Patricia, libre du fait du changement de logement de Mme GOYON Alexandra.  
Fixe le montant du loyer à 500 €, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire rappelle au Conseil que l'agent exerçant les fonctions de Secrétaire de Mairie depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2014, remplissant les conditions d'accès au grade supérieur a été inscrite au tableau des avancements.

Il précise que les membres de la Commission Administrative Paritaire du CDG 84, se sont réunis le 20 juin et l'avis favorable a été rendu  
Le Conseil, à l'unanimité, adopte le nouveau tableau des effectifs

4. **DIA propriété FOUGEROUSE-THIEL / FAUQUET-BOUCHAIN au profit de JUDAK Jan**

Le Conseil, à l'unanimité, renonce à exercer son Droit de Prémption concernant la vente de la propriété FOUGEROUSE-THIEL et FAUQUET-BOUCHAIN au profit de Mr HUDAK Jan- sise 453 Route de Camaret.

5. **Virements de Crédits**

Le Conseil, à l'unanimité, décide de procéder au virement de crédit du compte 2152 Installation de voirie au profit :

- Au compte 65548 pour un montant de 7504 € (SMIAA)
- Au compte 21318 pour un montant de 950 € (peinture volets école)
- Au compte 2135 pour un montant de 6750 € (toboggan école maternelle)
- Au compte 2128 pour un montant de 2055 € (but, filet, système relevage Foot)
- Au compte 21318 pour un montant de 2900 € (mur intérieur cour école)
- 

6. **DEMANDE DE SUBVENTIONS (Amendes de Police, Aide à la voirie, CDST 2017-2019)**

Le Maire indique que la subvention DETR a été refusée.

Il propose de solliciter le Conseil Départemental pour d'autres aides pour les travaux de voiries.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de solliciter le Département pour les aides suivantes :

- Les amendes de Police pour une aide de 4450 € pour le ralentisseur
- L'Aide à la voirie pour une aide de 29400 €
- Le CDST 2017-2019 pour une aide 39 918.34 €

7. **PRESENTATION DES RAPPORTS DE LA CCAOP**

Le Maire présente les divers rapports de la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence :

- présentation du rapport d'activité de la CCAOP pour l'année 2016
- présentation du rapport annuel sur le service de collecte et d'élimination des déchets de la CCAOP pour l'année 2016
- présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la CCAOP pour l'année 2016
- Présentation du rapport annuel du délégataire du service d'assainissement collectif de la CCAOP pour l'année 2016
- Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public eau potable

Il précise que ceux-ci sont consultables en Mairie

## Questions Diverses

Le Maire indique que Matteo, agent technique, est absent jusqu'au 9/10/2017. Il précise que celui-ci a été remplacé jusqu'à son retour par Mr Manuel DA COSTA.

La Maire informe que suite aux travaux d'aménagement de la Place, les marchands ambulants (fruits et légumes, food truck, pizzas.....) se positionneront devant l'école, pendant toute la durée des travaux.

Bernard NEGRON, indique qu'à la rentrée scolaire, les parents d'élèves ont utilisé le parking aménagé récemment, permettant ainsi la dépose des enfants dans de bonnes conditions.

Le Maire indique que les travaux concernant les logements communaux, ont démarré récemment.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 19 heures 45  
Vu par nous, Gérard SANJULLIAN, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 6 septembre 2017, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Secrétaire de séance

Daniel MAYER



Travaillan le 6 Septembre 2017

Gérard SANJULLIAN, Maire

